COMMUNIQUÉ DE PRESSE Paris, le 16 mars 2023

Enquête exclusive : expérimentations de navettes autonomes en zone rurale Quelle acceptabilité des habitants ?

En 2022, la Communauté d'intérêt sur le Véhicule Autonome a mené une enquête dans deux territoires ruraux où ont été déployées des expérimentations de navettes autonomes, Crest-Val de Drôme dans la Drôme et Cœur de Brenne dans l'Indre. Ses résultats permettent de mieux cerner les enjeux de mobilité des habitants, ainsi que les facteurs d'acceptabilité de ce service de transport que près de 60 % des répondants se disent prêts à utiliser.

Une ouverture au changement des pratiques de mobilité

74 % des habitants interrogés se déclarent prêts à changer leur manière de se déplacer d'ici un an. Ils mettent en avant le souhait d'adopter un moyen de transport plus écologique pour 41 % d'entre eux. En revanche, cette ouverture ne traduit pas une remise en cause de l'utilisation de la voiture qui reste perçue comme un moyen de transport incontournable en zone rurale.

Une perception positive de la mobilité autonome

Les habitants interrogés expriment une forte intention d'usage personnel de la navette autonome malgré une faible connaissance a priori de cette nouvelle solution de mobilité, seuls 12 % des répondants ayant déjà interagi avec une navette autonome. Que ce soit dans l'Indre ou dans la Drôme, près de 60 % des habitants sont prêts à utiliser régulièrement une navette autonome sur des trajets entre un et cinq kilomètres.

Trois profils d'opinion vis-à-vis de la mobilité autonome

Les habitants ont été invités à réfléchir au déploiement d'un service de navettes autonomes sur leur territoire d'ici à cinq ans. Trois profils d'opinion se distinguent : 14 % des répondants sont réfractaires au déploiement d'un tel service près de chez eux, 32 % sont dubitatifs, et 54 % sont favorables.

Facteurs d'acceptabilité d'un service de navettes autonomes sur son territoire

L'enquête a permis d'identifier les éléments qui forgent ces différentes opinions. Deux grands facteurs d'acceptabilité émergent :

- > Montrer la navette autonome au cours de l'expérimentation. Les expérimentations rassurent les habitants quant à la sécurité du service et quant à l'impact d'une navette sur l'emploi local. Elles les conduisent également à identifier plus aisément les avantages écologiques d'une telle solution, associée dans leur esprit aux transports collectifs.
- > Favoriser la pédagogie sur les changements de pratiques de mobilité. En effet, plus que la technologie de conduite autonome, c'est le désir des habitants d'utiliser des solutions de transport plus écologique qui influe sur leur intention d'utilisation d'un service de mobilité autonome.

À propos de la Communauté d'intérêt

Convaincue que le véhicule autonome « partagé » pourrait être une solution pour favoriser une mobilité inclusive, notamment dans les territoires ruraux et périurbains, la Macif a créé en 2019, au sein de l'écosystème Movin'On, une Communauté d'intérêt dédiée au véhicule autonome. Elle regroupe aujourd'hui douze entreprises majeures qui collectivement se mobilisent afin que le véhicule autonome soit mis au service d'une mobilité plus inclusive et durable : beti, BNP Paribas Cardif, Forvia, Kantar, Macif, Maif, Michelin, Microsoft, Navya, Orange, SNCF et Vinci.

Les travaux s'appuient en outre sur l'expertise d'un Conseil d'orientation, composé de chercheur - Sylvain Lenfle, CNAM -, d'experts du sujet - Yann Arnaud, Macif; Alexis Offergeld, Movin'On LAB; Patrick Pélata, Méta Strategy Consulting - et d'acteurs politiques - Damien Adam, député Renaissance de Seine-Maritime; Frédéric Cuillerier, maire de Saint-Ay (Loiret) et président de la commission « Transports, mobilités, voierie » de l'AMF.

Contacts presse Communauté d'intérêt véhicule autonome Joanne Benhaim - jbenhaim@macif.fr - 06 62 65 11 66 Élise Bourgy – elise.bourgy@conseil-et-recherche.com – 07 85 01 85 49